



Dossier de demande d'agrément des personnes ou organismes privés pour réaliser des inspections sanitaires des navires

Un agrément au titre de l'article R. 3115-38 et suivants du code de la santé publique peut être demandé par une personne ou un organisme privés français ou étranger, légalement établi dans un Etat membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Le dossier est déposé auprès de l'ARS Guyane, pour le compte du Préfet de la Guyane, avant le **15 août 2020**

- Adressé par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception :

ARS Guyane
66 Avenue des Flamboyants
97300 CAYENNE

ou

- Transmis par voie électronique avec signature électronique sécurisée, dans la limite de 5 Mo par envoi à : ars-guyane-sante-environnement@ars.sante.fr

Nom du demandeur :

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

I.1 – Identification et coordonnées de l'organisme demandeur

- Nom (raison sociale) de l'organisme :

- Adresse du siège social :

- Pays :

- Adresse électronique :

- Téléphone :

- Télécopie :

I. 2 - Identification et coordonnées de la personne représentant l'organisme demandeur

- Nom :

- Prénom :

- Qualité(s) au sein de l'organisme :

- Expérience dans le domaine de l'inspection des navires :
 - Non
 - Oui (préciser) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Eventuellement, une expérience dans le domaine sanitaire :

Non

Oui (préciser) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

I. 3 - Description des activités du demandeur

- Description des activités principales du demandeur :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSPECTION DES NAVIRES

▪ Nom :

▪ Prénom :

▪ Qualité(s) au sein de l'organisme :

▪ Qualification professionnelle :

▪ Diplômes obtenus :

-
-
-
-

▪ Expérience dans le domaine de l'inspection des navires :

Non

Oui (préciser) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

▪ Eventuellement, une expérience dans le domaine sanitaire :

Non

Oui (préciser) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

III – LISTE DU OU DES PORTS POUR LE(S)QUEL(S) EST SOLLICITE UN AGREMENT

Cocher les ports dans lesquels une demande d'agrément est déposée :

Grand Port Maritime de Guyane

Saint Laurent du Maroni (port fluvial)

IV – EN CAS DE SOUS-TRAITANCE A UN PRESTATAIRE

- Souhaitez-vous confier la mission d'inspection sanitaire à un sous-traitant ?
 - Non (ne répondez pas aux questions suivantes)
 - Oui (répondez aux questions suivantes)

- La mission d'inspection sanitaire serait :
 - Totalement sous-traitée
 - Partiellement sous-traitée

- Quelle partie de la mission serait sous-traitée ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Qui serait le sous-traitant (nom de l'organisme, représentant, activités principales du sous-traitant) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

V – PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Le cas échéant, les statuts et la composition du conseil d'administration de l'organisme demandeur.

Le cas échéant, l'organigramme de l'organisme réalisant les inspections sanitaires de navire.

Le nombre d'agents en Guyane pouvant réaliser les inspections, accompagné des informations suivantes :

- Liste nominative des personnes qui réaliseront effectivement les inspections des navires (nom + prénom)
- Leurs qualifications professionnelles
- Leurs diplômes
- Les formations qu'ils ont suivies

Un descriptif de l'organisation mise en place pour assurer l'inspection des navires pour la délivrance des certificats sanitaires.

Le descriptif des équipements de protection des personnels nécessaires lors des inspections.

Le descriptif des matériels nécessaires à la réalisation des inspections, des prélèvements et des analyses sur site.

Les langues parlées par les personnels en charge des missions d'inspection des navires.

Une attestation sur l'honneur du demandeur certifiant son engagement et celui de son personnel de confidentialité, d'impartialité et d'indépendance en ce qui concerne les activités d'inspection sanitaire des navires.

: **Si l'organisme ou la personne effectuant la demande est légalement établi dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen**, il produit à l'appui de sa demande d'agrément les documents exigés par le présent dossier de demande d'agrément ou les justificatifs nécessaires pour attester qu'il a obtenu dans son pays d'origine un titre d'effet équivalent ou présente des capacités techniques équivalentes à celles mentionnées à [l'article R. 3115-39](#) du Code de la santé publique

VI – SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le :

Nom-prénom du signataire :

Cachet de l'organisme :

Signature :